

## Les principales décisions prises par le comité syndical

1<sup>er</sup> semestre 2022

**Chères collègues,  
Chers collègues,**

Le point d'indice était gelé depuis 2010, exception faite en 2016 lorsque le Président de la République de l'époque avait décidé un coup de pouce isolé de 1,2%.

L'INSEE a d'ailleurs confirmé qu'entre 2009 et 2019, la rémunération avait diminué de 0,7% dans le public, alors que celle du secteur privé avait augmenté de 4,8%.

L'inflation forte et durable a amené un changement de position de la part du Gouvernement.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'indice brut terminal de la fonction publique a été revalorisé de 3,5%, mesure entérinée par le décret n°2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation. Je ne rentrerai pas ici dans le débat du caractère « suffisant » ou « insuffisant » de cette mesure.

Le coût de cette revalorisation, pour le SATESE 37, s'élèvera à 30 000 euros sur une année complète, ce qui représente un vrai budget pour notre syndicat dans un contexte déjà complexe (envolée des prix de l'énergie, inflation du prix des matières premières...).

Pour autant, je souhaite sincèrement que cette augmentation du point d'indice permette de soutenir le pouvoir d'achat de nos agents publics.

Et, à l'heure où nos collectivités rencontrent de réelles difficultés pour recruter, que cette mesure puisse renforcer l'attractivité de la fonction publique en général, et de la territoriale en particulier.

**Joël Pélicot**  
Président du SATESE 37

### POLITIQUE

#### ▣ Politique et objectifs 2022

À l'occasion du Comité Syndical du 13 juin 2022, l'Assemblée a fixé la Politique Qualité pour l'année 2022 et déterminé les objectifs correspondants. Conformément à la démarche « sociétale » engagée depuis plusieurs mois par le syndicat, intégrant les enjeux du développement durable, la stratégie annuelle a une nouvelle fois été établie selon les 3 axes suivants : environnement, social et économie.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### ▣ Partenariat ADAC 37/SATESE 37

Partenaires depuis 2015, l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales d'Indre-et-Loire (ADAC 37) et le SATESE 37 ont décidé de poursuivre leur collaboration en 2022. L'objectif commun des 2 structures reste de répondre au mieux aux attentes des collectivités en matière d'assainissement, qu'il s'agisse d'aspects juridiques et financiers, comme techniques. La coopération entre les 2 partenaires s'opère une nouvelle fois sans engagement financier.

#### ▣ Adhésion AMIL

En février 2022, le Président de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire (AMIL) a informé qu'il était désormais possible, pour les syndicats tels que le SATESE 37, d'adhérer à l'association et de bénéficier de son assistance juridique. Les membres de l'Assemblée ont confirmé leur souhait d'adhérer à l'AMIL à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

#### ▣ Délégations de compétence

Lors du Comité Syndical du 14 mars 2022, l'Assemblée délibérante a approuvé l'adhésion de la commune de Saunay, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, pour la compétence « Contrôle des raccordements AC ». Toujours au titre de cette compétence, l'instance a également validé, à l'occasion du Comité Syndical du 13 juin 2022, l'adhésion des communes de l'Île-Bouchard et de Ligré, ainsi que de la Communauté de Communes Chinon Vienne Loire (CCCVL), avec pour date d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

#### ▣ Partenariat AELB/CD 37/SATESE 37

En 2019, l'Assemblée délibérante avait adopté la convention de partenariat départemental à intervenir entre l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire (CD 37) et le SATESE 37, portant sur la première partie du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence (2019 à 2021). Dans la continuité de cette convention, les membres de l'assemblée ont décidé, le 13 juin dernier, de renouveler ce partenariat pour la seconde partie dudit programme (2022-2024).

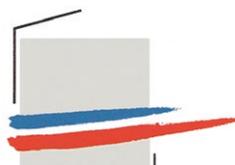
### RESSOURCES HUMAINES

#### ▣ Plan de formation 2022

À partir de la Politique Qualité 2022 et de ses objectifs, le syndicat a établi son plan de formation annuel contenant 29 actions individuelles et 1 action collective. La cotisation prévisionnelle à verser en 2022 au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a été évaluée à 5 900 euros.

#### ▣ Tableau des effectifs

Lors du Comité Syndical du 14 mars 2022, il a été décidé la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et la suppression d'un poste d'Adjoint



administratif (réussite concours). Pour le même motif, il a été décidé la création d'un poste de Technicien et la suppression d'un poste d'Adjoint technique, à l'occasion du Comité Syndical du 13 juin 2022.

### ► Contrat de projet

En 2021, le syndicat a recruté un agent contractuel (accroissement temporaire d'activité), fonction « Chargée de développement Ressources Humaines », pour une durée d'un an, afin d'assurer la coordination de différents projets stratégiques RH (lignes directrices de gestion, protection sociale complémentaire, RIFSEEP...). La nature du contrat ne permettant pas un renouvellement de ce contrat, il a été proposé à l'Assemblée de créer, à compter du 1er septembre 2022, un emploi non permanent de Rédacteur territorial, à temps complet, pour une durée de 2 ans.

## FINANCES

### ► Compte de gestion 2021

Lors du Comité Syndical du 13 juin 2022, l'Assemblée délibérante a approuvé le compte de gestion 2021 présenté par Madame la Comptable Publique.

### ► Compte administratif 2021

L'Assemblée s'est également prononcée sur la conformité du compte administratif 2021 au compte de gestion 2021 et a procédé à l'arrêt des comptes du syndicat. Le budget général (M14) a fait apparaître un excédent de 584 079,46 euros en fonctionnement (dont 372 822,06 euros d'excédent « matières de vidange ») et un excédent de 151 136,89 euros en investissement.

Le budget annexe (M49) a fait apparaître, quant à lui, un déficit de 9 528,64 euros en fonctionnement.

### ► Budget primitif 2022

Le budget primitif 2022 a été approuvé lors du Comité Syndical du 14 mars 2022. Le budget général (M14) s'élève à 2 009 695,04 euros en fonctionnement et à 226 116,15 euros en investissement.

Le budget annexe (M49) s'élève quant à lui à 565 197,00 euros en fonctionnement et à 160 650,00 euros en investissement (subventions relatives aux opérations groupées de réhabilitation).



## COMMUNICATION EXTERNE

### ► Plan de communication externe 2022

Dans la continuité de la Politique Qualité 2022, le syndicat a établi son plan de communication externe pour l'année. Outre les 5 actions liées à des obligations réglementaires (rapport annuel d'activité, rapport sur le prix et la qualité du service, bilans semestriels, comptes-rendus de Comité Syndical et de Bureau), 29 autres actions ont été inscrites dans ce plan.

## QUALITÉ

### ► Démarche RSO

À l'occasion du Comité Syndical du 14 mars 2022, Didier LORGERIE, Responsable Qualité - Gestion des Risques, a présenté aux membres de l'Assemblée la démarche « Responsabilité Sociétale des Organisations » (RSO), ainsi que ses enjeux. Il a balayé le contexte externe lié à la RSO, en présentant notamment les origines internationales de cette démarche, ainsi que le cadre réglementaire associé. Il a ensuite exposé les multiples « prédispositions » internes du SATESE 37 permettant à ce dernier de s'y

engager activement et a évoqué les nombreux avantages procurés.

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

### ► Plan d'action 2022

Le plan d'action Hygiène et Sécurité, établi pour l'année 2022, a été adopté par les membres de l'Assemblée lors du Comité Syndical du 13 juin 2022. 27 actions de prévention des risques professionnels y sont recensées : 11 d'entre elles portent sur les différents contrôles périodiques, 8 sur le « cœur » de l'activité, 6 sur des démarches d'amélioration et 2 sur le suivi médical. Ces actions ont bien évidemment toutes pour vocation de permettre aux collaboratrices et collaborateurs du syndicat de disposer de conditions de travail satisfaisantes.

### Pour en savoir plus...

Toutes les décisions et leurs documents sont consultables sur le site internet du SATESE 37 : [www.satase37.fr](http://www.satase37.fr)



## CALENDRIER DU PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL

Lundi 5 décembre 2022

À la Maison des Sports de Parçay-Meslay, à 14h30 précises

[www.satase37.fr](http://www.satase37.fr)



PEFC /10-32-2667  
PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT

Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire  
ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation, 37210 PARCAY-MESLAY  
Tél. 02 47 29 47 37 - Fax 02 47 29 47 38 - [satase37@satase37.fr](mailto:satase37@satase37.fr)

Directeur de publication : Joël Pélicot - Rédaction : Stéphanie Riocreux, Rodolphe Rouault -  
Conception/montage : EFIL Communication - [www.efil.fr](http://www.efil.fr) - ISSN : 2114-0545